

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196945001

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196945001

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Deux contrats de plus de 10 M\$ (A et B), dont le contrat B présente deux critères supplémentaires :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues du Service de l'eau ont permis aux commissaires de comprendre l'envergure de ce méga projet de travaux d'ingénierie très spécialisés, dont la réalisation, des plus complexes, s'échelonne sur 10 ans.

D'abord, les membres de la Commission ont bien saisi les explications du Service relativement à l'annulation du premier appel d'offres en début d'année 2019, en raison d'une erreur administrative, ce qui a occasionné un certain retard au projet. Les deux mêmes firmes avaient soumissionné sur cet appel d'offres. De plus, le Service a expliqué que la règle d'octroi visant à restreindre à un le nombre de contrats qu'une firme pouvait obtenir avait été retenue pour des raisons stratégiques, notamment afin de diviser le risque et la gestion de ce projet d'envergure par le Service, et ce, en raison de

la complexité du projet et du grand nombre d'intervenants locaux avec lesquels une synergie devra être créée pour des travaux de construction connexes et maintenue sur 10 ans. En définitive, les deux firmes ayant soumissionné ont été jugées conformes et les règles applicables ont fait en sorte que chacune d'elles obtienne un contrat.

En ce qui a trait aux écarts, et ce, bien qu'un prix de 4% inférieur à l'estimé interne ait été reçu pour le contrat A et que les prix de FNX étaient les meilleurs, il a tout de même fallu octroyer le contrat B à SNC-Lavalin, dont le coût des services rémunérés sur la base du pourcentage du coût des travaux s'avère plus élevé que celui de FNX, d'où l'écart de 26% observé pour le contrat B. Néanmoins, la Commission salue le travail de négociation effectué auprès de l'adjudicataire puisque ceci a permis de réduire de 4% l'écart initial, qui était de 30%.

Le Service a expliqué que la saturation du marché, jumelée à la problématique de rétention de la main-d'œuvre et à l'envergure de ce projet, même scindé, dont la durée dans le temps est particulièrement étendue, a fort probablement fait en sorte de retenir l'intérêt d'un aussi petit nombre de soumissionnaires.

En conclusion, la Commission comprend que l'appel d'offres ait dû être relancé rapidement et que la mi-juillet n'est pas nécessairement une période de vacances pour les firmes d'ingénierie qui sont en opération durant toute l'année.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Deux contrats de plus de 10 M\$ (A et B), dont le contrat B présente deux critères supplémentaires :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196945001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.